

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 09271 Numéro SIREN : 338 860 141 Nom ou dénomination : A.E.R. S.A.

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt 4534



20190045342018

DATE DEPOT : 25/01/2019

N° DE DEPOT : 4534

N° GESTION : 2018B09271

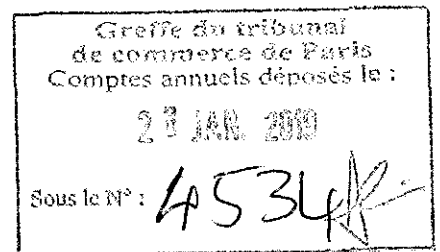
N° SIREN : 338860141

DENOMINATION : A.E.R. S.A.

ADRESSE : 27 place de la Madeleine 75008 Paris

MILLESIME : 2018

**Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 114 000 euros
Siège social : 27, place de la Madeleine 75008
RCS PARIS B 338 860 141**



**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21/12/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2018, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 Juin 2018 l'activité de la Société a été la suivante :

Réalisation de dossiers d'aménagements pour points de vente. Compte tenu de la conjoncture économique qui n'a que peu évoluée nous sommes de plus en plus amenés à traiter des affaires ponctuelles, faute d'un développement de nos clients habituels chargés de la réalisation de réseaux sur l'ensemble de la France.

Analyse de l'évolution des affaires

Nous avons un résultat négatif, la reprise attendue n'étant pas au rendez-vous. Nous pensons toutefois retrouver un équilibre sur l'exercice 2018/2019 compte tenu des nouveaux clients.

Nous avons donné congé de nos bureaux 38, rue Madeleine Michélin 92200 Neuilly sur Seine le 30/06/17

Nous avons également licencié Madame Sophie LACUBE au 30/06/17

Utilisation des instruments financiers

Copie certifiée conforme

NEANT

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

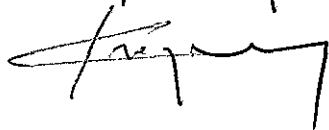
NEANT

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Juillet 2018 sont les suivants :

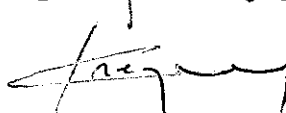
Nous pensons que ce nouvel exercice sera meilleur que le précédent c'est à dire positif. Le CA est en nette augmentation par rapport au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.(+30%) L'ensemble de nos clients reste fidèle, mais leurs développements restent prudents. La diminution de l'effectif du personnel et la résiliation de notre bail commercial sont deux éléments pouvant contribuer à un résultat positif.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

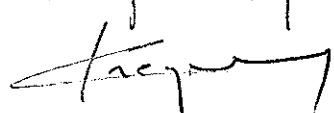
Cole certifié conforme


Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				2
Montant total des factures concernées TTC	€	€	6.291€	€	6.291€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0%	0%	5%	0%	5%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : les fournisseurs sont réglés de 0 à 60 jours				

Copie certifiée conforme


	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				6
Montant total des factures concernées HT	€	2.191 €	7.215 €	5.955 €	15.361 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	%	1%	2%	2%	4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	9				
Montant total des factures exclues TTC	51.225 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : les clients règlent entre 0 et 60 jours				

Cole certifiée conforme


PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 Juin 2018 ».

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 s'élevait au 30 Juin 2018 à 23% (INCHANGE par rapport à 2014)

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2018, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 287 389 € contre 348 881 € pour l'exercice précédent soit une nette diminution du chiffre d'affaires. (±20%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (57 585) € contre (20 782) € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (1 146 €) et (628 €) pour l'exercice précédent, il s'établit à (58 731) € contre (21 410) € pour l'exercice précédent.

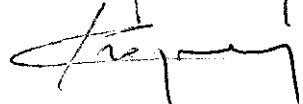
Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 euros identique à l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 euros égale 0 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 se solde par une perte de 58 731 euros contre une perte de 21 410 euros pour l'exercice précédent.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

La situation ne s'est pas améliorée, l'évolution est pour l'instant difficile à appréhender bien que la diminution de l'effectif et la suppression de nos locaux devraient nous aide à avoir un meilleur résultat.

Cole certifié conforme


Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître : une perte de 58 731 euros. Nous vous proposons d'affecter cette perte, en totalité, au compte « Report à nouveau », ce qui a pour effet de porter le solde de ce compte à un montant de (66 786) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 59 441 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que la société est détenue à hauteur de 23 % par des salariés.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Neuilly sur Seine
Le 17/12/2018



Le Directoire

Copie certifiée conforme.

**Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 114 000 euros
Siège social : 27, place de la Madeleine 75008 Paris
RCS PARIS B 338 860 141**

ASSEMBLEE GENERALE DU 21/12/2018

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

M. Michel TREGUER : Président du Conseil de Surveillance de AER

M. Thierry MONSINIER : Président et membre du Directoire de AER

Mme Marie-Françoise TREGUER : Membre du Conseil de Surveillance de AER

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 151.527 euros

Chiffre d'affaires : 287.389 euros

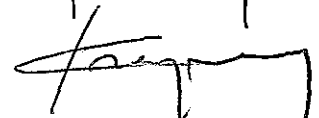
Résultat de l'exercice : (58.731) euros

Au cours de cet exercice, l'activité sociale a été marquée par :
NEANT

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018

Le Conseil de surveillance



Copie certifiée conforme


AER
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 114 000 €
Siège social : 27, place de la Madeleine 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 338 860 141

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21/12/2018

Le 21/12/2018 à 17 heures, les actionnaires de la société A.E.R. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel TREGUER préside la séance en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Madame Marie-Françoise TREGUER et Monsieur Thierry MONSIMIER, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignées comme scrutateurs.

Madame Marie-Françoise TREGUER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

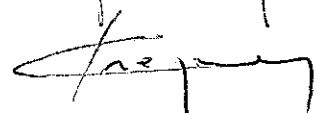
Monsieur JP MARCHAND représentant la société JPM Audit et Conseil, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué s'est fait excuser.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- la copie des lettres de convocation,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du directoire, le rapport du Conseil de surveillance, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Copie certifiée conforme


Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2018,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce,
- Approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, conventions et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ayant ratifié la décision prise par le Conseil de surveillance, lors de la séance du 12 Mai 2017

Le siège social a été transféré au 27, Place de la Madeleine 75008 PARIS

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ayant ratifié la décision prise par le conseil de surveillance, lors de la séance du 12 Mai 2017 de diminuer l'effectif de l'agence, Madame Sophie LACUBE a été licenciée au 30 JUIN 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus pour cet exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

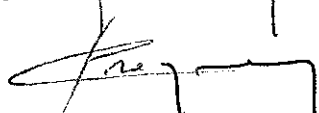
L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice faisant apparaître un résultat €

Déficit de l'exercice :	(58 730) €
Report antérieur :	(8 056) €

Report à nouveau	(66 786) €
------------------	------------

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Colo certifié conforme


CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 33.600 euros

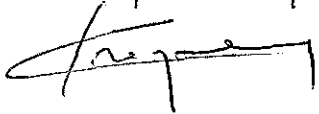
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

AER SA

AGO du 21/12/2018

Copie certifiée conforme




IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 8 (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Architecture Etude et Réalisation SA			27 Place de la Madeleine		
SIRET	3	3	8	8	6
	0	1	4	1	0
	0	0	0	5	4
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées Architecte d'intérieur			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	28 810
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 24/10/2018 Lieu Paris		
Tél:			Qualité et nom du signataire: M. TREGUER, Président		
			Signature		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Adm certifiée conforme.

Treguer

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions				e
autres que celles visées en (a),				f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

[illegible]

H	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
étrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise Architecture Etude et Réalisation SA

du 01/07/2017

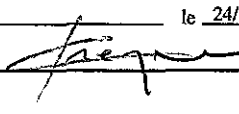
Adresse 27 Place de la Madeleine 75008 PARIS

au 30/06/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	Mr MONSINIER THIERRY Directeur d'agence				59, RUE ROGER FRANCOIS 94700 MAISONS ALFORT			
2	Mme BOUDON JULIETTE Architecte d'intérieur				12, rue de la Remise 91390 MORSANG SUR ORGE			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	98 341			98 341	7 490			105 831
2	29 159			29 159	1 682			30 841
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11	127 500			127 500	9 172			136 672

== TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ①	136 672	- de l'exercice 2018 ①	(28 810)
- de l'exercice précédent ①	174 893	- de l'exercice précédent ①	
Nom et qualité du signataire		A Paris le 24/10/2018	
M. TREGUER, Président		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12									
Adresse de l'entreprise 27 Place de la Madeleine										75008 PARIS									
Durée de l'exercice précédent* 12																			
Numéro SIRET* 33886014100054										Néant ☐ *									
										Exercice N clos le 13 00 6 2 0 1 81									
										N-1 13 00 6 2 0 1 71									
										Net 3									
										Net 4									
										Brut 1									
										Amortissements, provisions 2									
										Capital souscrit non appelé (I) AA									
										Frais d'établissement * AB									
										Frais de développement * CX									
										Concessions, brevets et droits similaires AF									
										Fonds commercial (1) AH									
										Autres immobilisations incorporelles AJ									
										Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL									
										Terrains AN									
										Constructions AP									
										Installations techniques, matériel et outillage industriels AR									
										Autres immobilisations corporelles AT									
										Immobilisations en cours AV									
										Avances et acomptes AX									
										Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS									
										Autres participations CU									
										Créances rattachées à des participations BB									
										Autres titres immobilisés BD									
										Prêts BF									
										Autres immobilisations financières* BH									
										TOTAL (II) BJ									
										Matières premières, approvisionnements BL									
										En cours de production de biens BN									
										En cours de production de services BP									
										Produits intermédiaires et finis BR									
										Marchandises BT									
										Avances et acomptes versés sur commandes BV									
										Clients et comptes rattachés (3)* BX									
										Autres créances (3) BZ									
										Capital souscrit et appelé, non versé CB									
										Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD									
										Disponibilités CF									
										Charges constatées d'avance (3)* CH									
										TOTAL (III) CJ									
										Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW									
										Primes de remboursement des obligations (V) CM									
										Ecart de conversion actif* (VI) CN									
										TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO									
										Renvois : (1) Dont droit au bail									
										(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :									
										0									
										(3) Part à plus d'un an :									
										CR									
										Clause de réserve									
										Immobilisations :									
										Stocks :									
										Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2022
En Euros.

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SANéant ☐ *

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :114...000.....)	DA			114 000	114 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD			12 228	12 228
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ E1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH			(8 056)	13 354
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			(58 731)	(21 410)
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL			59 441	118 172
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				6 116
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			24 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			9 991	26 900
	Dettes fiscales et sociales	DY			53 445	68 771
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Compte régul.	Autres dettes	EA			4 650	
	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC			92 086	101 787
	Ecart de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			151 527	219 958
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G			92 086	101 787
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				6 116

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Architecture Etude et Réalisation SA</u>		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF		
		FG	287 389	FH	348 881	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	287 389	FK	348 881	
	Production stockée*			FL		
	Production immobilisée*			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FO		
	Autres produits (1) (11)			FP	837	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FQ	133	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FR	287 389	
	Variation de stock (marchandises)*			FS	2 184	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FT		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FU		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FV		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			RW	114 106	
	Salaires et traitements*			FX	3 810	
	Charges sociales (10)			FY	128 136	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }	FZ	48 262		52 860
			GA	5 179		5 829
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GC	9 693		3 218
	Autres charges (12)	GD				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE	33 601		32 000
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GF	344 973		370 633	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GG	(57 585)		(20 782)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GL				
	Différences positives de change	GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GN				
	Total des produits financiers (V)	GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GP				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GQ				
	Différences négatives de change	GR	1 146		628	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GS				
	Total des charges financières (VI)	GT				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU	1 146		628	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GV	(1 146)		(628)	
		GW	(58 731)		(21 410)	

Désignation de l'entreprise : <u>Architecture Etude et Réalisation SA</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	287 389 349 851
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	346 119 371 261
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(58 731) (21 410)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	837
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA										Néant			
CAORE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	12 827	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	49 064	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	6 258	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	46 641	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	101 964	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	11 759	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	11 759	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	126 549	0H		0J			

CAORE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		à poste 1		à poste 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	12 827	IX	12 827	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	49 064	MO	49 064	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 258	MR	6 258	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	46 641	MU	46 641	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	101 964	NI	101 964	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		IO		0X		0Y		0Z	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	7 485	2F	4 273	2G	4 273		
TOTAL IV		I3		NJ	7 485	NK	4 273	2H	4 273		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	7 485	0L	119 064	0M	119 064		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2 - col. 5 (5))]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et ont. indnstriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise: Architecture Etude et Réalisation SANéant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	12 827	PF		PG		PH	12 827
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	44 771	QE	1 014	QF		QG	45 786
immobilisations	Matériel de transport	QH	4 563	QI	1 565	QJ		QK	6 128
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	42 769	QM	2 600	QN		QO	45 369
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	92 104	QV	5 179	QW		QX	97 283
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	104 930	OP	5 179	OQ		OR	110 110

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob., incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : **Architecture Etude et Réalisation SA**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	03	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	5V	5W	5X
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (I)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	3 218	6U	9 693
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	3 218	7C	9 693
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 218	7D	9 693
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	9 693	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : **Architecture Etude et Réalisation SA**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 273	UV	0	UW	4 273				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	15 486		15 486						
	Autres créances clients	UX	110 961		110 961						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	7 397		7 397						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 308		2 308					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 076		6 076					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 400		1 400					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	147 901	VU	143 628	VV	4 273			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 991		9 991						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 000		8 000						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 343		14 343						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 602		29 602						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 500		1 500						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	24 000		24 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 650		4 650						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	92 086	VZ	92 086						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL	24 000					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 8													
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE												WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés										WB												
			de son conjoint		moins part déductible *				à réintégrer :						WC										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE		XE												
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)						WG														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))						RB		XW												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)						XX														
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *						XZ		XY												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *																								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										L7		K7												
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI																				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8												
			- imposées au taux de 0 %										ZN												
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN												
			- Plus-values soumises au régime des fusions										WO												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW		WQ		32 229											
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8															
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3													
										TOTAL I		WR		32 229											
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV												
			- imposées aux taux de 0 %										WH												
			- imposées aux taux de 19 %										WP												
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW												
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB												
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ													
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A		XA													
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.											ZY													
	Majoration d'amortissement *											XD													
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF										
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 octies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA												
			Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC												
													PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit				ZI		XG		2 308											
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2													
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		61 039											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		ZL		XJ		28 810															
		déficit (II moins I)																							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *												XL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XO													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XO		28 810											

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA

30/06/2018

[illegible]

En Euros.

Désignation de l'entreprise : <u>Architecture Etude et Réalisation SA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	25 562	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	25 562	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	28 810	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	54 371	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 000	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	13 354	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(21 410)			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE						
					Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	(8 056)		Report à nouveau		ZG	(8 056)					
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										TOTAL II		ZH	(8 056)
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	70 677		50 913					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ			28 148					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 053		196					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	36 377		39 539					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	114 106		118 795					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	3 810		2 747					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 810		2 747					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	68 919		61 487					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	22 139		18 856					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB	134 653							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Architecture Etude et Réalisation SA**Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxables							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SANéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12,8 % ☐.Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA

Néant ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Architecture Etude et Réalisation SA					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01/07/2017		et clos le : 30/06/2018		Durée en nombre de mois 1 2		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	287 389	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	287 389	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	2 184	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	111 114	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	33 601	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	146 899	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	140 490	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA		140 490
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	287 389	Effectifs au sens de la CVAE *		EY
Période de référence		GY	01/07/2017	GZ		30/06/2018
Date de cessation		HR				
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				YP	2	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

En Euros.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8 N° SIRET 3 3 8 8 6 0 1 4 1 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Architecture Etude et Réalisation SA

ADRESSE (voie) 27 Place de la Madeleine

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 900

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TREGUER Prénom(s)
Nom marital % de détention 77.00 Nb de parts ou actions 1 463
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 248 Voie Chemin de la Champagne
Code postal 27210 Commune BEUZEVILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique MONSIMIER Prénom(s)
Nom marital % de détention 23.00 Nb de parts ou actions 437
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 59 Voie RUE ROGER FRANCOIS
Code postal 94700 Commune MAISONS ALFORT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET

3 3 8 8 6 0 1 4 1 0 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Architecture Etude et Réalisation SA

ADRESSE (voie)

27 Place de la Madeleine

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Audit & Conseil

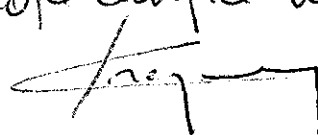
AGENCEMENTS ETUDES REALISATIONS - AER

Siège social : 27, place de la Madeleine,
75008 PARIS

338 860 141 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Copie certifiée conforme


AGENCEMENTS ETUDES REALISATIONS - AER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2018

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Agencements Etudes Réalisations - AER relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise :

Nous attestons de l'existence dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

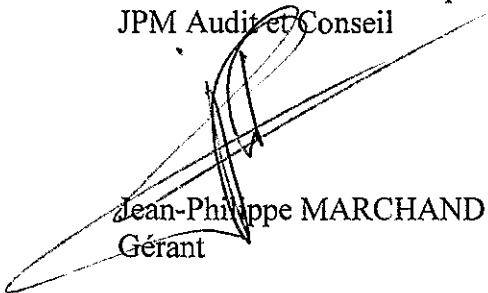
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Puteaux,
Le 5 décembre 2018

Le Commissaire aux comptes
JPM Audit et Conseil



Jean-Philippe MARCHAND
Gérant

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 827	12 827				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	101 964	97 283	4 681	9 860	-5 179	-52.53
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 273		4 273	11 759	-7 485	-63.66
	Total II	119 064	110 110	8 954	21 619	-12 665	-58.58
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 225		2 225		2 225	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	126 447	12 911	113 535	154 796	-41 261	-26.66
	Autres créances	17 181		17 181	43 543	-26 362	-60.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	9 632		9 632		9 632	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	155 485	12 911	142 573	198 339	-55 766	-28.12
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	274 548	123 021	151 527	219 958	-68 431	-31.11

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2018	12	Exercice N-1 30/06/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 114 000)	114 000		114 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	12 228		12 228			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	-8 056		13 354		-21 410	-160.33
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-58 731		-21 410		-37 320	-174.31
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	59 441		118 172		-58 731	-49.70
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			6 116		-6 116	-100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	24 000				24 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 991		26 900		-16 909	-62.86
	Dettes fiscales et sociales	53 445		68 771		-15 326	-22.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 650				4 650	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	92 086		101 787		-9 700	-9.53
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	151 527		219 958		-68 431	-31.11

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

88 211

101 787

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	287 389		287 389	348 881		-61 492	-17.63
Chiffre d'affaires NET	287 389		287 389	348 881		-61 492	-17.63
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				837		-837	-100.00
Autres produits				133		-133	-100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			287 389	349 851		-62 462	-17.85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			2 184			2 184	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			114 106	118 795		-4 689	-3.95
Impôts, taxes et versements assimilés			3 810	2 747		1 063	38.69
Salaires et traitements			128 136	155 183		-27 046	-17.43
Charges sociales			48 262	52 860		-4 598	-8.70
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 179	5 829		-650	-11.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 693	3 218		6 475	201.22
Dotations aux provisions							
Autres charges			33 601	32 000		1 601	5.00
Total des Charges d'exploitation (II)			344 973	370 633		-25 660	-6.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-57 585	-20 782		-36 802	-177.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2018 12	30/06/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 146	628	518	82.43
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 146	628	518	82.43
2. Résultat financier (V-VI)	-1 146	-628	-518	-82.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-58 731	-21 410	-37 320	-174.31
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	287 389	349 851	-62 462	-17.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	346 119	371 261	-25 142	-6.77
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-58 731	-21 410	-37 320	-174.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOMMAIRE

A METHODES COMPTABLES, ACTIVITE ET PARTICULARITES DE L'EXERCICE

- 1. Activité**
- 2. Méthodes comptables**
- 3. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle**

B INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1. Bilan actif**
- 2. Bilan passif**

C ENGAGEMENTS

D REMUNERATION DES DIRIGEANTS

A METHODES COMPTABLES, ACTIVITE ET PARTICULARITES DE L'EXERCICE

1. Activité

La société fournit des prestations de services en matière de bureau d'étude et de travaux.

2. Méthodes comptables

a) Principes généraux.

Les comptes au 30 juin 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, déduction faite des rabais et remises) ou à leur coût de production.

Informations relatives au CICE

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impact de 2 308 euros

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de formation et de recrutement.

b) Méthodes comptables particulières.

Les méthodes comptables particulières seront examinées dans les notes ci-après, en fonction du poste concerné dans les comptes de l'exercice.

3. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

B INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. Bilan actif

Note n°1 : Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Installation générale : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.
- Matériel de bureau : linéaire sur 5 ans.

	Montant en début d'exercice	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	12 827			12 827
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales	49 064			49 064
Matériel de transport	6 258			6 258
Matériel de bureau et informatique	39 541			39 541
Mobilier	7 100			7 100
Total	114 790			114 790

Mouvements des amortissements.

AMORTISSEMENTS	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Logiciels	12 827			12 827
Installations générales	44 771	1 014		45 785
Matériel de transport	4 563	1 564	0	6 127
Matériel de bureau et informatique	37 280	2 128		39 408
Mobilier	5 489	473		5 962
Total	104 930	5 179	0	110 109

Ces amortissements correspondant à la dépréciation économique, il n'est pas pratiqué d'amortissements dérogatoires.

Note n° 2 : Immobilisations financières

Immobilisations financières	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Titres de participation	0		0	0
Créances rattachées à des participations				
Dépôts et cautionnements	12 107		7 834	4 273
Total	12 107	0	7 834	4 273

Note n°3 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Ce poste s'analyse comme suit :

Clients collectifs	76 661 €
Clients factures à établir	34 300 €
Clients douteux	<u>15 486 €</u>
	126 447 €
Dépréciation des comptes clients	<u>12 911 €</u>
	113 535 €

Les échéances sont à moins d'un an pour les clients collectifs.

Note 4 : Autres créances

Ce poste s'analyse comme suit :

Organismes sociaux	7 397 €
Impôts sur bénéfices	2 308 €
TVA sur FNP	4 510 €
TVA	1 566 €
Etat produits à recevoir	1 400 €
CCA	<u>0 €</u>
	17 181 €

Les échéances sont à moins d'un an.

2. Bilan passif

Note n° 5 : Capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)

CAPITAUX PROPRES	Solde au 30/06/2017	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat au 30/06/2018	Solde au 30/06/2018 avant affectation
Capital	114 000				114 000
Réserve légale	12 228				12 228
Autres réserves					0
Report à nouveau	13 354	-21 410			-8 056
Résultat de l'exercice	-21 410	21 410		-58 730	-58 730
Capitaux propres	118 172	0	0	-58 730	59 441

CAPITAL SOCIAL	Nombre	Nominal (en euros)	Montant (en euros)
Actions au 30/06/2011	1 900	60	114 000
Actions au 30/06/2012	1 900	60	114 000

Note n° 6 : Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs	6 291 €
Fournisseurs, factures non parvenues	3 700 €
	9 991 €

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

Note n° 7 : Dettes fiscales et sociales

Dettes sociales

Personnel	0 €
Congés payés et charges	11 000 €
Organismes sociaux	11 343 €
	22 343 €

Dettes fiscales

TVA	29 602 €
Etat charges à payer	1 500 €
Impôt sur les bénéfices	0 €
	31 102 €

Total dettes sociales et fiscales	53 445 €
--	-----------------

Ces dettes sont à échéance de moins d'un an.

Note n° 8 : Mouvements des provisions

Provisions	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Titres de participation	0		0	0
Litige prud'homale	0		0	0
Créances clients	3 218	9 693		12 911
Total	3 218	9 693	0	12 911

C ENGAGEMENTS HORS BILAN

Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

	Redevances payées		Redevances restant à régler			Valeur de rachat
	de l'exercice	cumulées	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Matériel de transport :						
Matériel de bureau :						
Photocopieur Canon	4 788 €	21 528 €	- €			
TOTAL	4 788 €	21 528 €	- €	- €	- €	- €

D REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des dirigeants	
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	131 941
Montant des avances et crédits alloués aux membres des organes de direction	
Montant des engagements contractés pour pensions de retraite au profit des membres des organes de direction	6 750